Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260710-DRE_SDS_26_087-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE**
**SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026**

**DELIBERATION N°DRE/SDS/26/087 -TARIFICATION D'ACCES AUX PISCINES MUNICIPALES DE FLACOURT ET DE DUPARC – MISE EN PLACE DE LA GRATUITE DES ENTREES LES DIMANCHES ET LES JOURS FERIES**

La Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

que la convocation a été faite le 02 / 07 / 2026 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de sur 33.

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 10 juillet à 17 h 40, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Madame la Maire, Céline SITOUZE

**Etaient présents** : Mme Céline SITOUZE, Maire

**Adjoints**: M. André CHERIMONT - Mme Lucie GRONDIN DAFREVILLE - M. Jean-Paul LEOCADIE - Mme Roseline VALLIAMEE-CALLY - M. Jean-François VELIN - CASSIM - Mme Marie Silogia TECHER - M. Dimitri VINKETASSALA - Mme Marie-Joelle NAUCHE - M. David BRUNO - Mme Heliette BAKARI SITOUZE - M. Teddy LIBELLE - Mme Angélique MOUTOUSSAMY- M. Teddy PALIATA .

**Conseillers Municipaux** : M. Gilbert RAMASSAMY - Mme Renée GUEDAMA - Mme Angélina POULLAIN - M. Yannis MARINIER - Mme Régine SOUPRAMANIEN MOUTAMA - Mme Fabienne IVOULA MOUSSA PANDION - Mme Catherine PEROUMAL ELLAMA - M. Julien RODE - Mr Alexandre MARTIN- Mme Cynthia LAUDE - M. Julien IMAHO - David MOUCOUVEIA - Mme Elisemène ERAPA - Mme Cindy M'COUROUPA - Mme Mickaelle LAN CHIN - M. Billy PANECHOU - M. Ayoub QAZI - Mme Marie-Line SOUBADOU .

**Est arrivée en cours de séance** : Mme Elodie APALAMA

**Etaient absents** : Mme Nicole GIVRAN– M. Daniel CONVERT- M. Nils BRYNHILDSVOLL - M. Yves FERRIERES - M. Jérôme ALAGUIRY - Mme Ludivine TOMAS.

Monsieur David MOUCOUVEIA a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260710-DRE_SDS_26_087-DE

**DELIBERATION N°DRE/SDS/26/087**
**Réussite Educative**
**-Service des Sports-**

# TARIFICATION D'ACCES AUX PISCINES MUNICIPALES DE FLACOURT ET DE DUPARC – MISE EN PLACE DE LA GRATUITE DES ENTREES LES DIMANCHES ET LES JOURS FERIES

La Ville de Sainte-Marie dispose de deux équipements aquatiques municipaux, les piscines de Flacourt et de Duparc qui constituent des équipements sportifs de proximité participant au développement de la pratique sportive, de l'apprentissage de la natation, de la prévention des noyades, de la promotion de la santé et du renforcement du lien social.

Dans le cadre de sa politique sportive et de son engagement en faveur de l'accès au sport pour tous, la municipalité souhaite favoriser l'accès des familles aux équipements municipaux en instaurant la gratuité des entrées au public chaque dimanche et les jours fériés.

Cette mesure poursuit plusieurs objectifs d'intérêt général :

- Favoriser l'accès aux activités physiques et sportives pour tous les habitants, sans distinction de ressources ;
- Encourager les pratiques familiales et intergénérationnelles ;
- Lutter contre les inégalités d'accès aux loisirs et aux équipements sportifs ;
- Promouvoir la natation et les activités aquatiques, notamment auprès des publics les plus éloignés de la pratique sportive ;
- Renforcer l'attractivité des équipements municipaux durant les périodes de forte fréquentation familiale.

Une analyse des fréquentations réalisée sur les deux piscines municipales met en évidence qu'une telle mesure entraînerait une perte de recettes limitée au regard des bénéfices attendus en matière de santé publique, de cohésion sociale et d'animation du territoire.

En dehors des dimanches, il est proposé de maintenir les tarifs actuellement applicables, soit :

- Adultes (à partir de 12 ans) : 1,00 €
- Enfants de moins de 12 ans : 0,50 €

En conséquence, les nouveaux tarifs seraient fixés comme suit :

| Public | Lundi au samedi | Dimanche | Jours fériés |
|---|---|---|---|
| Adultes (12 ans et plus) | 1,00 € | Gratuit | Gratuit |
| Enfants de moins de 12 ans | 0,50 € | Gratuit | Gratuit |

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la modification de la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 2001 modifiée, autorisant la Maire à fixer, après avis des commissions compétentes, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260710-DRE_SDS_26_087-DE

d'une manière générale, des droits prévus au profits de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

- De fixer les droits d'entrées comme suit :

- Adultes (12 ans et plus) : **1,00 €** du lundi au samedi ;
- Enfants de moins de 12 ans : **0,50 €** du lundi au samedi ;
- Gratuité de l'accès pour tous les usagers les dimanches.

La Commission Education, Culture, Sport, Politique de la Ville, réunie le mercredi 1er juillet 2026 a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

COMMUNE DE SAINTE-MARIE
DEPT DE LA RÉUNION

La Maire

SITOUZE